

Le 12 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : les cérémonies funéraires ne doivent pas réunir plus de 20 personnes

Le préfet de la région Guadeloupe et la directrice générale de l'ARS prennent toute la mesure de la douleur des familles endeuillées dans le contexte de crise sanitaire qui s'impose à tous.

Une douleur d'autant plus éprouvante lorsqu'on ne peut pas assister aux funérailles, puisque les mesures sanitaires limitent à 20 le nombre de personnes présentes à la cérémonie.

Ce qui s'est produit en Dordogne, le 24 avril, dans le village d'Eglise-Neuve-de-Vergt, est là pour nous rappeler l'absolue nécessité de respecter ces mesures.

Un cluster familial a en effet été identifié avec 9 cas positifs, alors que la règle des 20 personnes, le jour des funérailles, n'avait pas été observée.

Pour ne pas créer une nouvelle chaîne de contamination sur notre territoire, chacun doit se montrer extrêmement vigilant, se protéger et protéger les autres.

Numéro d'information : 0 800 130 000
24h/24 - 7j/7

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971